

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 6 avril 2022 à 19 h 00 salle Banville sous la présidence d'Éric Clavel, premier adjoint.

Présents : Eric CLAVEL, Chantal PELLETIER, Christine BLOND, Olivier CROUZET, Christophe BRESSON, Sylvie BOUSSARD, Didier RICHE, Nathalie FOREST, Laurence BONNIAUD, Élisabeth ABART, Christelle ROY JAMOT, Christophe RABANY, Élodie CAPRON, Jean-Marc FONVERNE

Excusés : Jean-Yves FOREST (pouvoir à Eric Clavel)

Secrétaire de séance : Olivier CROUZET

• BUDGETS PRIMITIFS 2022

M. Clavel demande l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour une question relative à la révision des charges de la salle des fêtes de l'abattoir.

• ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 MARS 2022

Monsieur Clavel constate que le procès-verbal n'appelle aucune remarque.

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

• COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 ET COMPTES DE GESTIONS 2021

Monsieur Clavel cède la parole à Madame Pelletier pour la présentation des différents comptes administratifs.

• COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET LOTISSEMENT :

Madame Pelletier présente le compte administratif du budget lotissement en expliquant qu'il n'y a eu aucune réalisation.

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
	Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé
Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 244,20		Résultats d'exploitation reporté	9 460,17	
Autres charges de gestion courante	16 535,97		Ventes de produits fabriqués, prestation de service	28 320,00	
Total	37 780,17	0,00	Total	37 780,17	0,00
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
	Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé
Résultat d'investissement reporté	21 244,20		Terrains aménagés	21 244,20	
Total	21 244,20	0,00	Total	21 244,20	0,00

Le conseil municipal délibère et approuve le compte administratif 2021 du budget lotissement à l'unanimité des présents (14 POUR).

• COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT :

Madame Pelletier présente le compte administratif du budget assainissement :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
	Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé
Charges à caractère général	58 969,51	15 632,51	Excédent de fonctionnement reporté	49 569,51	
Charges de personnel	4 000,00	2 817,50	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 200,00	22 118,85
Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 000,00	31 871,17	Ventes de produits fabriqués, et prestations de service	41 000,00	44 650,02
Autres charges de gestion courante	2 000,00	1 254,66	Produits exceptionnels		100,27
Charges financières	14 300,00	7 207,35			
Charges exceptionnelles	1 500,00				
Total	112 769,51	58 783,19	Total	112 769,51	66 869,14
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
	Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé
Immobilisation en cours	41 000,00		Excédent investissement reporté	20 270,02	
Opérations financières	22 200,00	22 118,85	Opération d'ordre de transfert entre sections	32 000,00	31 871,17
Emprunt et dettes assimilées	14 070,02	12 765,98	Apports, Dotations et réserves	25 000,00	25 000,00
Total	77 270,02	34 884,83	Total	77 270,02	56 871,17

Le conseil municipal délibère et approuve le compte administratif 2021 du budget assainissement à l'unanimité des présents (14 POUR).

• COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL :

Mme Pelletier présente le compte administratif du budget communal :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
	Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé
Charges à caractère général	452 350,00	304 725,73	Excédents antérieurs reportés	80 000,00	
Charges de personnel	466 400,00	442 032,10	Atténuations de charges	3 000,00	974,00
Atténuation de produits	5 300,00	5 158,00	Produits services du domaine et ventes divers	55 500,00	53 075,58
Autres charges de gestion courante	128 628,00	114 427,40	Impôts et Taxes	504 857,00	475 220,96
Charges financières	1 000,00	941,39	Dotations et participations	307 521,00	330 405,61
Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	Autres produits de gestion courante	85 800,00	84 098,68
Opérations d'ordre de transfert		26 312,00	Produits exceptionnels	20 000,00	13 153,22
			Opérations d'ordre de transfert		14 406,04
Total	1 056 678,00	893 596,62	Total	1 056 678,00	971 334,09

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
	Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé
Immobilisations corporelles	21 437,77	11 236,00	Subventions d'investissement	568 268,51	10 842,00
Immobilisations corporelles en cours	1 009 047,36	82 112,39	Excédent investissement reporté	5 638,78	
Immobilisation incorporelle			Dotations, fonds divers et réserves	172 977,84	159 063,84
Emprunts et dettes assimilées	17 400,00	17 091,31	Emprunts et dettes assimilées	301 000,00	
Opérations d'ordre de transfert		14406,04	Opérations d'ordre de transfert		26 312,00
Total	1 047 885,13	124 845,74	Total	1 047 885,13	196 217,84

M. Fonverne demande s'il n'y a pas de remboursement de TVA dans les recettes de fonctionnement.

Mme Pelletier répond qu'il n'y en a que sur les recettes d'investissement.

M. Fonverne explique que le budget montre que la municipalité n'a rien fait. Il explique que d'autres communes ont pu réaliser des travaux. Il donne lecture d'un tract de campagne du groupement de candidatures ayant gagné les élections municipales concernant la recherche de subventions.

M Clavel explique que le dossier de revitalisation était en 2021 en phase d'instruction et que la société A2I était tributaire de nombreuses études financières ou techniques dont le retour a été laborieux pendant cette phase de pandémie. C'est un phénomène d'inertie qui impacte les collectivités en retardant le début des travaux et qui peut être matérialisé par des « restes à réaliser » dans les budgets beaucoup plus importants que d'habitude.

M. Clavel explique que les travaux ont été retardés notamment par le covid. Il explique que les communes qui ont pu effectuer de gros travaux d'aménagement avaient des projets plus anciens dont les obstacles avaient pu être levés avant le covid.

Le conseil municipal délibère et approuve le compte administratif 2021 du budget communal par 2 CONTRE, 3 ABSTENTIONS et 9 POUR.

M. Fonverne demande les raisons de la hausse des recettes des redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement alors que le nombre d'élèves se réduit.

M. Crouzet répond que le centre de loisirs a bien fonctionné sur l'année 2021 sur les vacances assurant des recettes.

M. Fonverne demande des précisions sur la fréquentation du centre de loisirs.

M. Crouzet explique que la fréquentation a retrouvé un bon niveau de remplissage avec quelques variations en fonction des activités proposées.

M. Fonverne demande comment ont évolué les dépenses d'électricité.

M. Clavel explique que sur l'année 2021, il y a peu d'évolution. Il dit qu'en revanche il est nécessaire d'anticiper des hausses concernant les énergies pour le budget 2022. À titre d'exemple, il explique que sur le gaz il y a la crainte d'une forte augmentation.

- COMPTES DE GESTION 2021

M. Clavel présente au Conseil municipal les comptes de gestion de l'année 2021 dressé par le Trésorier faisant apparaître des résultats identiques aux Comptes administratifs. Il déclare que les comptes de gestion 2021 n'appellent pas de réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le compte de gestion 2021 est approuvé par le conseil municipal à l'unanimité.

• AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT 2021

• BUDGET LOTISSEMENT :

Mme Pelletier explique que le résultat de fonctionnement du budget lotissement se monte à 9460,17 euros composé uniquement d'excédent reporté. Elle propose d'affecter la totalité du résultat en fonctionnement.

M. Clavel soumet au vote. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition d'affectation à l'unanimité.

• BUDGET ASSAINISSEMENT :

Mme Pelletier explique que le résultat de fonctionnement du budget assainissement se monte à 57 655,46 euros composé de 8 085,95 euros d'excédent 2021 et 49 569,51 euros d'excédent reporté. Elle propose d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement du budget assainissement en fonctionnement.

M. Clavel soumet au vote. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition d'affectation à l'unanimité.

• BUDGET COMMUNAL :

Mme Pelletier explique que le résultat de fonctionnement du budget communal se monte à 157 737,47 euros composé de 77 737,47 euros d'excédent 2021 et 80 000,00 euros d'excédent reporté. Elle propose d'affecter le résultat de fonctionnement du budget communal pour 77 737,47 euros en investissement et pour 80 000,00 euros en fonctionnement.

M. Clavel soumet au vote. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition d'affectation à l'unanimité.

• BUDGETS PRIMITIFS 2022

M. Clavel donne la parole à Mme Pelletier pour qu'elle expose les différents budgets construits suite aux travaux de la commission des finances.

• BUDGET DU LOTISSEMENT :

Mme Pelletier explique que ce budget du lotissement communal reste identique à celui de l'année précédente.

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 244,20	Résultat d'exploitation reporté	9 460,17
Autres charges de gestion courante	16 535,97	Ventes de produits fabriqués, prestation de service	28 320,00
Total	37 780,17	Total	37 780,17
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Résultat d'investissement reporté	21 244,20	Terrains aménagés	21 244,20
Total	21 244,20	Total	21 244,20

M. Clavel soumet au vote le budget primitif du lotissement :

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget lotissement à l'unanimité.

• BUDGET D'ASSAINISSEMENT :

Mme Pelletier présente le budget de l'assainissement.

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	67 055,46	Excédent de fonctionnement reporté	57 655,46
Charges de personnel	4 000,00	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 200,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 000,00	Ventes de produits fabriqués, et prestations de service	42 736,00
Autres charges de gestion courante	5 500,00		
Charges financières	13 036,00		
Charges exceptionnelles	1 000,00		
Total	122 591,46	Total	122 591,46
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Immobilisations incorporelles	38 000,00	Excédent investissement reporté	42 256,36
Emprunt et dettes assimilées	13 205,00	Opération d'ordre de transfert entre sections	31 871,17
Immobilisations en cours	16 603,68	Apports, dotations et réserves	
Opérations financières	22 118,85	Subventions d'investissement	15 800,00
Total	89 927,53	Total	89 927,53

M. Clavel soumet au vote le budget primitif de l'assainissement :

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget assainissement à l'unanimité.

• BUDGET COMMUNAL :

Mme Pelletier présente le budget communal.

M. le Maire soumet au vote le budget primitif de la commune présentée par Mme Pelletier :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	469 450,00	Excédents antérieurs reportés	80 000,00
Charges de personnel	513 450,00	Atténuations de charges	21 000,00
Atténuation de produits	5 300,00	Produits services du domaine et ventes divers	55 600,00
Autres charges de gestion courante	133 747,00	Impôts et Taxes	484 426,00
Charges financières	752,00	Dotations et participations	396 763,00
Charges exceptionnelles	1 000,00	Autres produits de gestion courante	84 310,00
		Produits exceptionnels	1 600,00
Total	1 123 699,00	Total	1 123 699,00
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Immobilisations corporelles	22 500,00	Subventions d'investissement	338 933,21
Immobilisations corporelles en cours	679 899,56	Excédent investissement reporté	77 010,88
Immobilisations incorporelles	2 280,00	Dotations, fonds divers et réserves	127 277,47
Emprunts et dettes assimilées	15 242,00	Emprunts et dettes assimilées	176 700,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections			
Total	719 921,56	Total	719 921,56

M. Fonverne explique que l'augmentation de l'énergie a bien été anticipé, mais que cela conduit à

une baisse des dépenses de voirie. Il rappelle qu'il a toujours pris soin de faire des travaux de voirie lorsqu'il était maire.

M. Clavel explique qu'il n'y a pas de volonté de limiter les travaux de voirie qui doivent effectivement être réguliers sur la durée et qu'il n'est pas prévu de faire moins de travaux de voirie en 2022.

Mme Pelletier explique qu'il a été provisionné 21 000,00 euros au titre du contrat PEC, et que ce contrat aidé est pris en charge par l'état à hauteur de 80% sur 30 heures.

M. Fonverne pose une question sur la présence dans les subventions d'investissement de deux montants identiques correspondant à la DCE.

Mme Pelletier explique que la DCE est effectivement présente dans les recettes au titre de 2 années conformément aux demandes adoptées en conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget communal par :

11 POUR, 2 ABSTENTIONS, 2 CONTRE

• RÉVISION DES CHARGES D'ÉNERGIE POUR LA SALLE DES FÊTES DE L'ABATTOIR

M. Clavel explique que la trésorerie demande que le tarif des charges facturé au kWh soit toujours le même ce qui n'était pas le cas jusqu'ici en raison du mode de calcul. M. Clavel explique qu'il propose de fixer le taux à 30 cts par kWh pour ces charges.

M. Fonverne explique qu'il vaudrait mieux faire un tarif hiver et un tarif été tout compris pour ne pas facturer de charges variables même si cela fera que les faibles consommations financeront les grosses consommations.

M. Clavel explique qu'il s'agit effectivement d'une possibilité mais que le principe des charges variables permet de responsabiliser les locataires qui se trouvent à payer leur propre consommation. Il craint de plus qu'il sera difficile de mettre en place des tarifs saisonniers.

M. Fonverne demande quelles sont les consommations constatées sur l'hiver.

M. Clavel explique que c'est assez variable car cela dépend de l'utilisation de la cuisine et du chauffage.

Mme Abart donne à titre d'exemple une consommation à 98 kWh pour un week-end en été avec utilisation importante de la cuisine.

M. Clavel explique que la puissance souscrite initiale de 72 kW était disproportionnée par rapport à la puissance absorbée de l'ensemble du dispositif électrique avec comme conséquence directe d'avoir des charges d'abonnement qui pouvaient représenter jusqu'à 85 % du coût des factures. Il rappelle qu'une démarche de modification de contrat a été nécessaire.

Mme Boussard demande s'il ne serait pas pertinent de fixer au même niveau le tarif de l'électricité de la salle polyvalente.

M. Clavel explique que c'est presque le cas car le tarif de la salle polyvalente est de 28 cts par kWh. Il explique qu'il faudra avoir une réflexion sur les tarifs des énergies pour cette salle avant l'automne et notamment sur le tarif du gaz utilisé pour le chauffage.

M. Clavel soumet le tarif de 30 cts par kWh pour la salle des fêtes de l'abattoir. Le conseil municipal valide ce tarif à l'unanimité.

• SICTOM COLONNES SEMI-ENTERRÉES

M. Clavel explique que dans le cadre de la revitalisation du secteur festif, il apparaît nécessaire de mettre en place des colonnes semi-enterrées à la place des bennes de tri existantes pour le verre et le recyclable. Ces colonnes seront intégrées dans la partie rénovée. Il explique que l'emplacement actuel est difficile d'accès pour les poids lourds, lesquels génèrent des dégradations, et provoque des manœuvres qui devraient être proscrites à court terme.

Il rappelle qu'il faut aussi préserver le pont de la rue Neuve en interdisant la circulation des poids lourds.

M. Clavel explique que le génie civil sera à la charge du budget communal alors que les colonnes-containers seront à la charge du SICTOM. Il explique que ces colonnes seront positionnées à l'entrée du parking et que le coût pour la commune sera d'environ 6 000€.

M. Fonverne explique qu'il restera le conteneur de linge qu'il faudrait déplacer. Il demande la hauteur des colonnes semi-enterrées.

M. Clavel répond que la hauteur sera de 80 cm, que l'accès se fera sur le parking pour les usagers et par la rue Eugène Geoffroy pour l'enlèvement.

M. Fonverne explique qu'il est d'accord avec ce projet, mais qu'il faudra une certaine vigilance concernant les détritiques qui seront laissés autour de ces colonnes.

M. Clavel explique que le travail sur la civilité est un combat permanent.

M. Fonverne explique que des Lucenayais vont déposer leurs poubelles dans les bennes de tri de Saint Ennemond ce qui est interdit.

M. Clavel rappelle que quoi qu'il arrive la position actuelle des bennes de tri devra de toutes les façons évoluer.

M. Clavel met au vote ce projet de colonnes de tri semi-enterrées. Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

• MARCHÉ DE TRAVAUX

M. Clavel explique que l'étude faite par le cabinet A2I a bien avancé et que la commune est sur le point de pouvoir signer les différents marchés de la tranche de travaux du secteur festif.

M. Fonverne demande un compte rendu de la dernière réunion avec A2I pour les conseillers qui n'ont pas pu y assister.

M. Clavel explique qu'il n'a pas encore été possible de le réaliser car depuis la réunion de la semaine précédente les documents nécessaires à ce compte-rendu n'ont pas encore été reçus par la commune.

M. Clavel demande au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer les marchés de travaux pour l'aménagement du bourg concernant le secteur festif.

Le conseil donne son autorisation à l'unanimité.

• INFORMATIONS PRESBYTÈRE

M. Clavel rappelle que le locataire a interpellé la commune pour constater des dommages qui se manifestent sous la forme d'un abaissement du plancher de l'étage et de la présence de nombreuses fissures dans les cloisons avec un décalage des portes. Il précise qu'il peut y avoir jusqu'à 6 cm entre la plinthe et le plancher au premier étage.

M. Clavel explique que la commune a demandé l'intervention d'un expert en structure bâtementaire (entreprise BET) qui fait valoir dans son compte-rendu les faits suivants :

Origine des dommages : « Les travaux réalisés depuis 6 ans par la commune connaissent à ce jour une flexion importante d'une poutre en bois situé au rez-de-chaussée du logement. La poutre possède une longueur trop importante pour sa section. La pièce de bois s'est fortement déformée en

flèche et en torsion ».

M. Clavel explique que la structure du rez-de-chaussée a été modifiée lors des travaux de rénovation : une cloison consistant en un galandage à l'ancienne comprenant des poutres fixées par tenons et mortaise a été supprimé et cette perte d'appuis entraîne aujourd'hui la flexion de la poutre sur la longueur non soutenue. Il rappelle que le locataire a évoqué une aggravation constante des dommages.

M. Clavel explique qu'un dossier de sinistre a été ouvert sans véritable espoir d'une prise en compte. Il précise que de manière chronologique il va falloir, après avoir sécurisé ce chantier par la mise en place d'un étai :

- Consolider la poutre fragilisée par l'enlèvement des multiples soutiens verticaux lors des travaux de réhabilitation,

- Réparer les dommages. Les réparations demanderont de vider l'intégralité du premier étage pour pouvoir permettre de recaler de manière horizontale les planchers, refaire les différents galandages,

M Clavel estime que le coût de maîtrise d'œuvre ajouté aux travaux de consolidation pourrait représenter 25 000 €. Les travaux de réparation des dommages pourraient représenter 20 000 € et il est difficile à ce jour d'estimer quel sera le coût lié à nos obligations de bailleur relatives au fait que ce logement puisse ne plus être habitable pendant un certain temps.

M. Fonverne demande si les travaux de sécurisation ont produit des effets.

M Clavel précise qu'un étai a été positionné dans la partie séjour et qu'il reste à ce jour à vérifier que le mur de soutien n'ait pas été impacté par la forte pression exercée.

M. Fonverne explique qu'à l'époque de la rénovation, après la démolition des galandages, un poteau a été installé pour soutenir la poutre. Un travail qui s'est fait en présence du locataire qui a fourni lui-même le poteau.

M. Fonverne explique qu'il aurait voulu savoir si la poutre ne peut pas être remontée et demande si les étais cherchent à corriger la flexion de la poutre.

M. Clavel explique que, selon l'expert, il est impossible sur une poutre en chêne, de 40 cm de côté, de corriger la flexion, et qu'il est seulement possible d'arrêter son évolution.

M. Clavel précise que le locataire a exprimé son éventuel intérêt de devenir acquéreur de cette propriété.

M. Clavel poursuit en expliquant qu'une demande d'estimation a été adressée au service des domaines qui en retour a estimé ce bien immobilier en l'état à 52 000 euros. Ce qui représente à peu près le coût des travaux de rénovation réalisés il y a 6 ans dans ce logement.

M. Fonverne juge que cette estimation est correcte. Il explique ne pas être contre la vente de ce bien mais qu'il faut l'assurance qu'il s'agit d'une vente en l'état pour que la commune soit dégagée de sa responsabilité.

Mme Abart note que la commune sera perdante dans le cas d'une vente par rapport à son investissement.

M. Clavel reconnaît que les travaux réalisés ont été de qualité mais que la réflexion sur l'aménagement ou la profonde modification de la structure de bâtiment ait été prise avec beaucoup trop de légèreté.

M. Rabany demande quel est le montant du loyer pour ce bien.

M. Clavel explique que le loyer est de 580 euros par mois.

M. Clavel explique souhaiter recueillir l'avis du conseil sur une éventuelle vente du Presbytère en précisant que le prix de vente ne peut être que l'estimation des domaines plus ou moins 10 % . Il explique que ce bâtiment a un caractère symbolique mais que le coût des travaux pour juguler le

problème s'avère d'ores et déjà très importants.

Après un échange, M. Clavel demande si le conseil municipal autorise la vente de ce bien dans la fourchette de prix des domaines avec une vente en l'état.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour la vente du bâtiment du Presbytère par 11 POUR et 4 ABSTENTIONS.

• CRÉATION PARCOURS SANTÉ

Monsieur Clavel passe la parole à Madame Blond.

Madame Blond explique qu'avec le conseil municipal jeune, il a été porté le projet d'un parcours santé ou sportif.

Ce projet intègre un vélo elliptique et un rameur pour un montant total de 16 080 euros avec la pose comprise. Elle précise que ces travaux peuvent être subventionnés dans le cadre d'un projet national lié au JO 2024. L'installation doit se faire dans un lieu sécurisé et régulièrement fréquenté. Il est possible d'envisager un positionnement de la structure dans le jardin public où il occuperait environ 40 m². Ce projet pourrait être subventionné de 50 % à 80 % avec un maximum de 10 000 € selon le cahier des charges qui oblige à la signature d'une convention avec une association.

M. Clavel soumet à l'accord du conseil municipal. Après en avoir délibéré, le projet est adopté à l'unanimité.

• QUESTIONS DIVERSES

• FOIRE DE L'ACAL :

Mme Forest explique que traditionnellement ce sont les conseillers municipaux qui servent le vin d'honneur lors de la foire artisanale et invite les conseillers à venir poursuivre cette tradition.

• COLLECTE POUR L'UKRAINE :

Mme Boussard explique qu'après quatre demi-journées de collecte, il s'agit maintenant d'assurer l'envoi du volume important qui a été collecté.

• ENTRETIEN :

M. Rabany explique avoir vu un agent enlever à la débroussailleuse l'herbe dans un caniveau. Il explique que cela lui semble contre-productif.

M. Clavel prend note et verra cela avec les agents.

• PROPRETÉ DU BOURG :

M. RICHE exprime avec une certaine véhémence la présence d'herbe près de l'école et le fait que le lavoir n'ait pas été encore nettoyé y voyant là, un manque d'engagement des agents communaux.

M. Clavel explique qu'il est naturel de s'interroger sur le fait que certaines tâches n'aient pas été réalisées dans les délais. Il invite tous les élus à se rapprocher des agents afin d'analyser la somme de travaux à réaliser avec nos moyens actuels, de la nécessité de devoir répondre aux urgences et du besoin de prioriser les actions. Ainsi les remontées d'informations pourraient être plus objectives mais ne pourront être recevables et crédibles que si elles se font avec le minimum de respect et de politesse requises.

M. Crouzet constate que le bourg est plus propre, que notre nouvel agent embauché sous le statut d'un emploi « parcours emploi compétence » doit être impérativement accompagné et tutoré, et que les locaux, route de Cossaye qui vont être loués ont été vidés et nettoyés, une activité indispensable

mais peu visible.

M. Fonverne reconnaît que le bourg est beaucoup plus propre mais remarque que la campagne voit moins les employés communaux qui sont beaucoup happés sur le bourg. Il dit avoir remarqué que les tailles des haies ont été sous traitées.

M. Clavel explique que les travaux ont débuté en mars que ce soit le secteur pris en compte par la CCSN depuis des années ou la partie qu'il nous reste

- ECOLE :

Mme Bonniaud explique que la kermesse aura lieu le 14 mai à partir de 15h00 à la salle des fêtes

- HANGAR PRÈS DES SALLES DES FÊTES :

M. Riche demande si le hangar va bientôt être abattu.

M. Clavel répond que les travaux de revitalisation ne commenceront qu'en septembre afin de pouvoir réaliser sans interruption les phases 2021 et 2022. Il a été demandé à la personne intéressée par ce bâtiment d'intervenir bien avant la foire de l'ACAL ou tout de suite après .

- RESSOURCES HUMAINES

M. Crouzet explique que l'équipe des agents communaux va bientôt retrouver un effectif complet avec l'arrivée de Monsieur Geneau le 19 avril. Il précise que le travail pour le renouvellement des postes se poursuit et que le conseil sera à nouveau consulté pour créer les conditions du tuilage qui ont déjà été évoquées. Cela nécessitera peut-être de créer un nouveau poste avant les départs en retraite de fin d'année qui conduiront ensuite à supprimer des postes.

- STATIONNEMENT PRÈS DE LA CASERNE

M. Bresson demande si le propriétaire de la voiture à conduite anglaise qui stationne près de la caserne a pu être vu pour qu'elle ne gêne plus à l'avenir.

M. Clavel explique que cette personne sera sensibilisée sur le fait que son véhicule gêne la visibilité en descendant la rue Boncoeur et oblige à se déporter.

La séance est levée à 20h58.

Le premier adjoint,

Le secrétaire de séance,

E. Clavel

O. Crouzet